



18 juillet 2023

(23-4844)

Page: 1/1

Original: anglais

INDE – MESURES LIÉES AUX EXPORTATIONS

NOTIFICATION DE LA SOLUTION CONVENUE D'UN COMMUN ACCORD

La communication ci-après, datée du 13 juillet 2023 et adressée par la délégation de l'Inde et la délégation des États-Unis au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 3:6 du *Mémoire d'accord sur le règlement des différends*.

Les États-Unis et l'Inde se réfèrent au différend *Inde – Mesures liées aux exportations* (DS541). Ils ont l'honneur de notifier à l'ORD, conformément à l'article 3:6 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (*Mémoire d'accord*), que les parties sont parvenues à une solution convenue d'un commun accord à la question soulevée dans le présent différend.

L'Inde retire la notification d'un appel qu'elle a présentée à l'ORD le 19 novembre 2019 dans le présent différend (WT/DS541/7).

Les parties confirment que, d'après ce dont elles sont convenues, le rapport du Groupe spécial (WT/DS541/R et WT/DS541/Add.1) ne doit pas être adopté par l'ORD, car la solution convenue d'un commun accord entre elles a permis de mettre fin au différend.

Nous vous demandons de bien vouloir faire distribuer la présente notification à l'ORD ainsi qu'aux Conseils et Comités compétents.
